

Insertion des masters 2012 : entre baisse du chômage et conditions d'emploi difficiles

Les diplômés de master en 2012 s'insèrent plus vite que leur aînés : ils accèdent plus rapidement à l'emploi et sont moins souvent au chômage trente mois après l'obtention de leur diplôme. Néanmoins, et c'est sans doute un effet du contexte économique dégradé, leurs conditions d'emplois se détériorent. Seuls les diplômés de Sciences, technologies, santé tirent leur épingle du jeu.

Baisse du taux de chômage

A l'issue de l'année 2011-2012, 1 065 étudiants ont été diplômés d'un master à l'UPEM. Trente mois après l'obtention du master, le taux de chômage n'a jamais été aussi bas sur les cinq dernières promotions : 8 % pour les diplômés 2012 contre 10 % pour les promotions 2011 et 2010 et 9 % pour les deux promotions antérieures. Le taux de chômage des diplômés 2012 est également inférieur à celui observé au niveau national par l'INSEE (9,2 %¹). La part des actifs à la recherche d'un emploi varie de 6 % en *Droit, économie, gestion* à 11 % en *Arts, lettres et langues* et *Sciences humaines et sociales*. De plus, au moment de l'enquête, 12% des diplômés sont inactifs, dont neuf sur dix sont en études (cf encadré « 17 % poursuivent leurs études après un master »).

Quand ils sont en emploi, près des trois quarts des diplômés occupent des emplois stables (CDI ou fonctionnaire). Néanmoins, 8 % des diplômés sont dans des situations d'emplois précaires : des CDD de moins de 6 mois pour la plupart (70 %), intérim, vacations horaires, etc. Selon la nomenclature de l'INSEE, 73 % des diplômés occupent des emplois relevant de la PCS des cadres et professions intellectuelles supérieures. Au total, 57 % ont signé des contrats à la fois stables et relevant de la PCS des cadres et professions intellectuelles supérieures. La quasi-totalité des diplômés exerce à temps complet (97 %) et une majorité (77 %) travaille dans le secteur privé. La plupart des emplois se situent en Ile-de-France mais 14 % des diplômés exercent toutefois leur activité en province et 5 % à l'étranger.

Conditions d'emploi favorables pour les diplômés de Sciences, technologies, santé

Les diplômés de *Sciences, technologies, santé* cumulent les conditions d'emplois les plus favorables : plus souvent sur des emplois stables que les autres (83 % contre 70 %) ils sont également plus nombreux à occuper des emplois relevant de la PCS des cadres (90 % contre 67 %). De plus, au moment de l'enquête, ils perçoivent un salaire moyen net mensuel supérieur à ceux des diplômés des autres domaines (2 339 euros contre 2 075 euros).

Caractéristiques des emplois 30 mois après le master selon le domaine de formation

	Sciences, technologies, santé	Sciences humaines et sociales	Droit, économie, gestion	Arts, lettres, langues	Ensemble
Taux de chômage	6 %	11 %	7 %	11 %	8 %
% Emploi stable	83 %	61 %	82 %	48 %	73 %
% PCS cadre	90 %	69 %	72 %	36 %	73 %
% Temps plein	100 %	97 %	100 %	78 %	97 %
Salaire au moment de l'enquête*	2 339 €	1 915 €	2 240 €	1 775 €	2 145 €

*Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2012 de master, UPEM, 2015

¹ En 2013 pour les diplômés de formation initiale sortis de l'enseignement supérieur long une à quatre années auparavant.

Les diplômés d'Arts, lettres et langues connaissent en revanche des conditions d'emplois moins aisées : une moitié à peine occupe un emploi stable, un peu plus du tiers occupe des emplois relevant de la PCS des cadres et 22 % sont à temps partiel quand cela ne concerne que 1 % des autres diplômés. Enfin, leur salaire est inférieur de près de 400 euros en moyenne par rapport aux diplômés des autres domaines.

Les secteurs d'activités auxquels conduisent les formations expliquent ces écarts conséquents. Par exemple, en Arts, lettres et langues, les débouchés sont plus souvent dans les arts et spectacles. Or, il s'agit d'un secteur d'activité sensible aux variations du contexte économique et où la plupart des emplois ne correspond pas à des postes de salariés permanents (Descamps, 2012)².

Une expérience professionnelle pendant la 2^{ème} année de master pour 93 % des diplômés

Plus de neuf diplômés sur dix ont eu une expérience en entreprise pendant leur deuxième année de master, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (40 %), d'un contrat de professionnalisation (4 %) ou d'un stage (49 %).

D'ailleurs, 88 % des étudiants en formation initiale classique ont acquis une expérience professionnelle.

La part des diplômés en stage ou sous contrat pendant le master varie selon les domaines : de 78 % en Arts, lettres et langues à 99 % en Droit, économie, gestion.

Pour 28 % des diplômés, cette expérience professionnelle a débouché sur une embauche après le master.

Répartition des diplômés selon l'expérience acquise ou non en deuxième année de master

	% des diplômés
Avec expérience professionnelle	93 %
Apprentis	40 %
Contrat de professionnalisation	4 %
Stage de formation initiale	49 %
Sans expérience professionnelle	7 %
Ensemble des diplômés	100 %

Source : Enquête insertion des diplômés 2012 de master, UPEM, 2015

De moins bonnes conditions d'emploi que leurs aînés

Les emplois occupés par les diplômés 2012 après le master ne sont pas aussi stables et qualifiés que ceux des précédentes promotions de diplômés. Trente mois après l'obtention du master, les diplômés sont moins nombreux que leurs aînés à occuper des emplois à la fois stables et qualifiés (57 % des diplômés 2012 contre 67 % des diplômés 2011 et 62 % des diplômés 2010). De plus, le salaire au moment de l'enquête est en baisse, de 40 euros en moyenne entre les promotions 2012 et 2010.

Le même constat peut être fait dès l'embauche sur le premier emploi : entre les diplômés 2012 et 2010, si la part des contrats stables stagne (65 %), celle des emplois relevant de la PCS des cadres recule de 10 points. En somme, 49 % des diplômés 2010 occupaient un premier emploi à la fois stable et relevant de la PCS des cadres contre 41 % des diplômés 2012. Toutefois, s'agissant du salaire à l'embauche, excepté une revalorisation pour les diplômés 2011, peu d'écarts existent entre les promotions 2012 et 2010 (9 euros d'écart en moyenne).

Les diplômés de master 2010, 2011 et 2012 se sont insérés dans un contexte économique difficile. La conjoncture morose peut expliquer la moindre stabilité des contrats proposés aux diplômés immédiatement après le diplôme. Toutefois, les diplômés 2012 ont eu accès plus rapidement à l'emploi après le master que leurs aînés (4,0 mois en moyenne contre 4,7 mois). La peur du chômage a pu amener les diplômés à accepter des emplois moins qualifiés et moins rémunérés. Les diplômés de Sciences, technologies, santé font exception avec une part d'emplois de niveau cadre et un salaire qui se maintiennent, voire augmentent par rapport aux diplômés 2011.

Insertion comparée des diplômés de master 2010, 2011 et 2012

	Diplômés 2010	Diplômés 2011	Diplômés 2012
1er emploi			
Temps d'accès (en mois)	3,8	4,7	4,0
% Emploi stable et cadre	49 %	54 %	41 %
Salaire à l'embauche*	1 786 €	1 836 €	1 775 €
A 30mois			
Taux de chômage	10,0 %	10,0 %	8,0 %
% Emploi stable et cadre	62 %	67 %	57 %
Salaire au moment de l'enquête*	2 185 €	2 163 €	2 415 €

*Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2012 de master, UPEM, 2015

95 % d'actifs en décembre 2013

En décembre 2013, soit un peu plus d'un an après l'obtention de leur master, parmi les diplômés n'ayant pas validé d'autres diplômes et n'ayant pas poursuivi des études durant trois ans, 95 % étaient sur le marché de l'emploi. Parmi eux, 19 % recherchaient un emploi, contre 8 % un an plus tard, en décembre 2014. Et parmi les diplômés à la recherche d'un emploi en décembre 2013, plus de sept sur dix étaient en emploi l'année suivante.

² R.Descamps, La relation formation emploi dans le spectacle vivant, CEREP, Net.doc N°100, octobre 2012.

Près des trois quarts occupaient un emploi à la fois en décembre 2013 et en décembre 2014. Un diplômé sur cinq a connu au moins une période de chômage à ces deux dates. Et parmi les diplômés à la recherche d'un emploi en décembre 2013 et en décembre 2014, sept sur dix en avaient déjà occupé un. Enfin, 8 % des diplômés étaient inactifs en décembre 2013 et/ou en décembre 2014. Toutefois, près des trois quarts d'entre eux ont poursuivi des études après le master, et le plus souvent après une interruption d'au moins un an (80 %).

Situation en décembre 2013 et en décembre 2014

		En décembre 2014			
		En emploi	En recherche d'emploi	Inactif	TOTAL
En décembre 2013	En emploi	73%	3%	1%	77%
	En recherche d'emploi	13%	3%	2%	18%
	Inactif	1%	2%	2%	5%
	TOTAL	87%	8%	5%	100%

Source : Enquête insertion des diplômés 2012 de master, UPEM, 2015

Méthodologie

Cette étude porte sur l'insertion professionnelle des diplômés de master en formation initiale de l'UPEM en 2012. Les diplômés inscrits sous le régime de la formation continue pendant leur deuxième année de master ont un parcours professionnel particulier et ont par conséquent été retirés de l'étude.

Parmi les 1 065 diplômés de formation initiale :

- Le parcours de 33 étudiants (soit 3 % des diplômés) a pu être reconstitué à partir des informations contenues dans les bases de données administratives et pédagogiques (Apogée) de l'UPEM et de la COMUE Paris-Est : 24 étudiants se sont inscrits trois années consécutives et 9 autres étudiants ont obtenu un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master à l'UPEM après l'obtention de leur master en 2012.
- 1 032 étudiants ont été contactés entre janvier et mars 2015 afin d'évaluer leur parcours depuis l'obtention de leur master et d'analyser leur situation professionnelle au 1^{er} décembre 2014 (soit en moyenne 30 mois après l'obtention du master). 760 personnes ont participé à l'enquête : 89 % par téléphone et 11 % en ligne. Au total, le taux de réponse à l'enquête s'élève à 73 %. Les diplômés de nationalité étrangère ont moins souvent répondu à l'enquête que les autres. Les statistiques ont donc été redressées afin qu'elles soient représentatives de l'ensemble des diplômés.

Au total, le parcours de 74 % des diplômés de master a pu être retracé.

Après l'obtention de leur master en 2012, 5 % des diplômés (43 étudiants) ont obtenu un titre de niveau I (cf encadré «17 % de poursuite d'études après le master»). L'évaluation de l'insertion professionnelle des diplômés de master porte uniquement sur les diplômés ayant au plus leur master obtenu en 2012 à faire valoir sur le marché de l'emploi.

Insertion plus favorable des étudiants sous contrat pendant le master

Si l'accès à l'emploi est légèrement plus rapide pour les diplômés en formation initiale classique pendant le master, les conditions d'insertion sont dans l'ensemble plus favorables aux diplômés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. En effet, ces derniers occupent en moyenne un premier emploi plus stable (58 % contre 50 %), plus qualifié (70 % d'emplois relevant de la PCS cadre contre 60 %) moins souvent à temps partiel (3 % contre 11 %) et mieux rémunéré (+ 182 euros).

L'ensemble des diplômés connaît une évolution positive de ses conditions d'emploi. Les emplois se stabilisent, pour les diplômés sous contrat (+ 21 points) comme pour les autres (+18 points), les emplois occupés sont davantage qualifiés (respectivement + 7 points et + 9 points) et les temps partiels reculent. L'évolution positive est donc plus forte pour les diplômés en apprentissage ou contrat de professionnalisation que pour les autres.

De plus, les diplômés sous contrat sont moins souvent au chômage que les diplômés en formation initiale classique, quinze mois après l'obtention du diplôme (16 % contre 21 %) comme trente mois après (7 % contre 9 %).

Faire ses études en apprentissage ou en contrat de professionnalisation semble être un atout pour faciliter son insertion et booster sa carrière. Toutefois, l'expérience procurée par le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation suffit-elle à expliquer l'insertion plus favorable et l'évolution plus rapide des conditions d'emploi ? Existe-il un effet propre de l'apprentissage ou bien est-ce l'effet « étudiants sélectionnés en amont » ? Ces étudiants avaient, en effet, déjà franchi la barrière de l'accès à l'emploi au moment de trouver la structure de l'apprentissage ou du contrat de professionnalisation.

**Insertion comparée des diplômés sous contrat et en formation initiale classique
à l'embauche et au moment de l'enquête**

1er emploi	Diplômés sous contrat	Diplômés en formation initiale classique
Temps d'accès à l'emploi (en mois)	4,1	3,7
% Emploi stable	58 %	50 %
% PCS cadre	70 %	60 %
% Temps partiel	3 %	11 %
Salaire moyen à l'embauche*	1 858 €	1 676 €
30 mois après le master		
Taux de chômage	7,1 %	9,2 %
% Emploi stable	79 %	68 %
% PCS cadre	77 %	69 %
% Temps partiel	1 %	4 %
Salaires moyens au moment de l'enquête*	2 264 €	2 001 €

*Pour les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2012 de master, UPEM, 2015

17 % poursuivent leurs études après le master

Après l'obtention de leur master en 2012, 17 % des diplômés se sont réinscrits immédiatement dans une formation (contre 16 % des diplômés 2011). Parmi eux, 37 % se sont inscrits en thèse, 33 % dans un autre master universitaire, 12 % dans des formations d'écoles spécialisées, 9 % dans un mastère spécialisé de niveau bac + 6 et 9 % dans des formations préparant aux concours de l'enseignement.

Les diplômés de *Sciences, technologies, santé* ont plus souvent prolongé leur parcours d'études que les autres : 33 % se sont inscrits dans une formation après le master contre 18 % des diplômés d'*Arts, lettres, langues*, 12 % des diplômés de *Sciences humaines et sociales* et 6 % des diplômés de *Droit, économie, gestion*. Les orientations après le master varient selon le domaine d'études. Les scientifiques privilégient les poursuites en thèse (un sur deux contre un sur six) alors que les diplômés de *Sciences humaines et sociales* préparent plus que les autres les concours de l'enseignement (32 % contre 3 %). Enfin, les étudiants de *Droit, économie, gestion* s'orientent plus souvent en mastère spécialisé de niveau bac + 6 (25 % contre 7 %).

De plus, 7 % des non poursuivants après le master ont repris des études plus tard, dont la moitié un an après l'obtention du master : recherche d'une double casquette ? solution d'attente dans un contexte d'emploi morose ? Les hypothèses sont nombreuses et seules des analyses plus fines pourraient permettre de les vérifier. Au final, près d'un quart de l'ensemble des diplômés a prolongé son parcours de formation dans les trois années suivant l'obtention du master (contre un cinquième des diplômés 2011).

Pour 5 % des diplômés, ces études post master ont été sanctionnées par la validation d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master. Plus des deux tiers d'entre eux ont obtenu un autre master universitaire (68 %). Trente mois après l'obtention du diplôme, 11 % des diplômés sont encore en études et le plus souvent en thèse (près des deux tiers). Selon les domaines de formation, la part de diplômés encore en études au moment de l'enquête varie sensiblement : de 2 % en *Droit, économie, gestion* jusqu'à 21 % en *Sciences, technologies, santé*.

Pour aller plus loin

MENARD Boris

Sortants du supérieur : la hausse du niveau de formation n'empêche pas celle du chômage

CEREQ, Bref du CEREQ n°322, septembre 2014.

GAUTIER Cécile

Master 2011 : des conditions d'emploi favorables

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE résultat n°135, mai 2014.